



Participante dans la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Union Européenne depuis 2010
ONG à statut consultatif spécial du Conseil économique et social des Nations Unies depuis 2009
OING à statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2005

Human Dimension Implementation Meeting
Warsaw, 26 September - 7 October 2011

Working Session 3 : Fundamental Freedoms II: Human Rights Education

La FECRIS, Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'information sur le Sectarisme est une ONG à statut participatif au Conseil de l'Europe, ainsi qu'à statut consultatif spécial à l'ECOSOC. C'est donc en pleine légitimité qu'elle s'exprime à cette session du 27 septembre 2011, consacrée à l'éducation aux Droits de l'Homme, sujet cher au Conseil de l'Europe, un des objectifs du Millénaire de l'ONU, valeur particulièrement soutenue par la FECRIS, et qu'elle défend comme elle défend les victimes de ceux qui la violent.

C'est bien la violation des Droits de l'Homme que la FECRIS vient dénoncer par cette communication, comme elle vient dire à votre respectable tribune que ces mêmes abuseurs viennent dans votre enceinte pour vous abuser à votre tour.

Dans son rapport 2008 la Miviludes, Mission Interministérielle de Vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, institution française sous l'autorité du Premier Ministre, dénonçait « les stratégies d'influence des mouvements sectaires ... qui instrumentalisent tout espace ou évènement sujet à visibilité et communication ». L'OSCE est un lieu de choix. Quelques lobbyistes bien choisis s'y présentent comme les champions des Droits de l'Homme, les éducateurs aux Droits de l'Homme, et bien entendu les victimes de nos organisations.

Ces ONG nationales ou internationales endossent le vêtement de la Liberté et de la vérité alors qu'elles avancent masquées. Elles profitent des réunions de la Dimension Humaine de l'OSCE pour prétendre qu'elles défendent les droits inaliénables de l'humanité. Cependant, un seul objectif est clairement visé, associer leur nom à celui d'organisations respectables et par là gagner en respectabilité ainsi qu'en légitimité.

Or, que penser de la déclaration suivante en regard des Droits de l'Homme

"S'il se présente une menace à long terme, vous devez immédiatement l'évaluer et provoquer une campagne de Propagande noire afin de détruire la réputation de la personne responsable et de la discréditer de telle manière qu'elle soit mise au ban de la société."

Lettre de règlement, HCOB du 30 mai 1974. Elle émane du fondateur d'une multinationale nord-américaine. Est-ce bien là une manière d'éducation aux Droits de l'homme ?